

L'introduction de l'enseignement français au Togo sous mandat (1920-1931)

Essoham ASSIMA-KPATCHA*

Résumé

Cet article décrit le processus de francisation du Togo à travers l'introduction et l'enracinement de l'enseignement francophone après la période d'occupation. Il est montré et analysé en deux phases les actions entreprises en ce sens. D'abord, la logique de diffusion et de généralisation de l'école sur l'ensemble du Togo entre 1921 et 1928 a été abordée. Ensuite, il a été étudié le processus d'élévation du niveau de formation qui a conduit à une exclusion des élèves les plus faibles entre 1928 et 1931. Enfin, il a été effleuré l'impact de la crise économique (qui commença à toucher le territoire à partir de 1931) sur le processus d'extension de l'enseignement.

Mots clés : enseignement, colonisation, français.

The introducing of education in Togo under French mandate (1920-1931)

Abstract

This article describes the Gallicizing process of Togo through introduction and rooting of French speaking teaching after occupation period. Actions set about in that regard are shown and analyzed in two phases. First, the logic of spreading and generalization of school all over Togo between 1921 and 1928 has been approached. Then, the process of raising the training standard that led to an exclusion of weaker students between 1928 and 1931 has been studied. Finally, the impact of economic crisis (that started affecting Togo from 1931) on the teaching extension process has been lightly touched.

Keywords: teaching, colonization, French.

Introduction

Dès les premiers moments de l'occupation, les Français ont essayé d'introduire un enseignement francisé dans la portion du Togo allemand désormais sous leur domination. Mais ces initiatives, du fait de la guerre de 1914-1918, ne furent point étendues et se limitèrent seulement aux zones anciennement concernées par l'œuvre de scolarisation des missionnaires chrétiens, entre autres, à la ville d'Anécho.

L'administration coloniale française n'entreprit la scolarisation à grande échelle qu'après la guerre, notamment avec le partage définitif intervenu en 1919 avec la rétrocession de Lomé et Kpalimé en 1920 et surtout avec la création du service autonome de l'enseignement en 1921. Elle renforça ses efforts à partir de 1922, l'année de la confirmation du mandat français et de l'arrivée au Togo du gouverneur Bonnacarrère.

* Maître-assistant en histoire contemporaine à l'Université de Lomé, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, département d'histoire et d'archéologie, BP 1515 Lomé Togo, Email : assimage@yahoo.fr

Ce dernier, arrivé pour enraciner l'administration coloniale française sur le territoire, travailla à la réalisation de ce processus entre 1922 et 1931. Se rendant rapidement compte que la clé du succès était d'implanter une école francophone, il s'évertua à installer un système éducatif à la française afin de contrebalancer les influences germanophiles et anglophiles toujours présentes. Comment cet enseignement fut-il mis en place ?

Répondre à cette interrogation revient à s'intéresser aux dix premières années de la période mandataire, période au cours de laquelle a été définitivement prise la relève de l'enseignement allemand après les mesures provisoires du temps de l'occupation.

La mise en place d'un système de formation des autochtones (1920-1928)

Elle a commencé avec la création d'un service autonome de l'enseignement grâce à un arrêté du 11 février 1921, service qu'un autre arrêté du 22 mars 1922 rattacha aux services administratifs. Mais un arrêté du 4 septembre 1922 posa véritablement la base de l'enseignement¹.

L'arrêté du 4 septembre 1922 : le texte fondateur des circuits officiels de formation

Il serait une erreur de considérer l'arrêté du 4 septembre 1922² comme posant seulement les bases de l'enseignement. Celui-ci avait véritablement mis en place les circuits officiels de formation à tous les niveaux. En réalité, ce texte n'a fait que reprendre l'organisation scolaire définie par la charte de 1903.

Tableau I. Structure de l'enseignement en AOF selon la charte de 1903.

Instituteur indigène	Commis d'administration	Ecole de médecine (aide médecin)	
Ecole normale			
Ecole primaire supérieure		Ecole professionnelle (maîtres-ouvriers)	
Ecole régionale ou urbaine (école primaire)			
Ecole de village (école primaire)			

Source : Capelle 1990 : 26.

L'enseignement primaire regroupait les écoles de village, les écoles régionales et les écoles urbaines³.

¹ Rapport annuel à la SDN 1931, p. 20.

² Arrêté n° 179 organisant l'Enseignement officiel au Togo (JO du 1er octobre 1922, pp. 204-206).

³ Les écoles de village étaient du niveau des cours préparatoire et élémentaire. Les écoles régionales étaient de même niveau que les précédentes, mais disposaient en plus des cours moyens. Elles accueillèrent en plus de ses propres élèves, les meilleurs des écoles de village. Quant aux écoles urbaines, elles différaient de ces dernières par l'enseignement ménager ou artisanal qui remplaçaient l'instruction agricole (Augustin 1992 : 443).

Au-delà de ces institutions, il y avait les écoles primaires supérieures (EPS) et les écoles professionnelles qui devaient former des cadres subalternes de l'administration ou du commerce. Enfin, l'École normale fédérale recrutait les meilleurs élèves des EPS et les préparait en trois ans aux métiers de commis d'administration ou d'instituteur (AUGUSTIN, 1992 : 443).

Au Togo, l'arrêté du 4 septembre 1922 énonçait clairement que l'enseignement officiel est donné gratuitement dans les écoles de village, dans les centres scolaires ou écoles régionales, dans les cours d'adultes et dans les cours complémentaires. Les cours théoriques et pratiques étaient donnés dans les ateliers du chemin de fer, des travaux publics et du wharf, dans les hôpitaux, dans les stations d'agriculture et dans les écoles professionnelles.

Ce texte donnait des précisions relatives aux écoles de village, notamment la procédure d'ouverture, les conditions d'accès et le programme d'enseignement.

Des dispositions relatives aux centres scolaires ou écoles régionales y sont aussi énoncées. Des clarifications ont été apportées au sujet de l'organisation des études, des bourses, des conditions d'admission, des programmes d'études, de la durée de la scolarité, de l'examen du certificat d'études primaires et de la direction de ces centres. Les cours d'adultes, les écoles professionnelles, les cours complémentaires et les dispositions générales y sont évoqués et régis⁴.

Sur tous les points, cet arrêté est conforme à la charte de 1903 qui a d'ailleurs servi de modèle à l'architecture du système d'enseignement mis en place au Togo.

Mise en place et évolution de l'enseignement spécialisé et non spécialisé au Togo de 1920 à 1928

La création des institutions chargées de dispenser le savoir et le savoir faire théoriques et pratiques se fit entre 1920 et 1928, période qui doit être considérée comme celle de l'expansion véritable de l'enseignement français au Togo. C'est à cette époque que toutes les sortes d'institutions de formation furent créées par les autorités administratives : écoles de village et régionales, écoles ménagères, cours d'adultes, écoles professionnelles, cours complémentaires⁵...

En effet, sur la base de l'organisation de l'enseignement mise en place vers la fin de la période d'occupation, l'administration commença à créer des établissements variés et comprenant des institutions d'enseignement non spécialisé et d'enseignement spécialisé.

Les premières étaient de simples écoles et les secondes, des écoles de formation auxquelles on accédait après des études préliminaires. Ces dernières étaient souvent des ateliers annexés soit à un service technique du territoire, soit à un établissement scolaire d'enseignement primaire.

⁴ Cf. l'arrêté n° 179 du 4 septembre 1922.

⁵ La création des écoles professionnelles et d'une école d'agriculture s'inscrit dans ce processus. Mais cet aspect ayant déjà été étudié dans un article (à publier) consacré aux écoles professionnelles, nous ne nous attarderons pas sur ces établissements (cf. « Les écoles professionnelles au Togo français 1922-1931 », article à paraître).

Au Togo, les écoles régionales furent ouvertes dans de grandes villes comme Lomé, Anécho, Palimé, Atakpamé, Sokodé et Mango tandis que les localités de moindre importance abritaient des écoles de village. Cet ensemble constituait l'enseignement primaire à l'issue duquel était décerné le certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) (DRAVIE-HOUENASSOU-HOUANGBE 1988 : 109).

La suite normale du primaire était le cours supérieur ou l'école primaire supérieure. Créé par un arrêté de 1921, ce cours constituait le plus haut degré d'enseignement au Togo. Les meilleurs élèves des écoles régionales y accédaient uniquement par voie de concours.

L'accès à un enseignement de niveau plus élevé était donné dans les cours complémentaires institués par un arrêté du 1^{er} octobre 1922 dans le but de fournir du personnel à l'administration et au commerce. Les études y duraient trois ans dont une spécialisation en fin de cursus. Il y avait la section d'instituteurs, d'agents administratifs et d'agents commerciaux. Il y fut ouvert plus tard une quatrième année préparant au concours d'entrée dans les écoles du gouvernement général de l'AOF.

Dans le rapport annuel daté de 1923, l'administration explicitait clairement la vision qu'elle avait de ce cours : « *Seule une élite doit arriver au Cours complémentaire représentant actuellement pour le Togo l'école des études supérieures et préparant les élèves soit aux fonctions publiques (écrivains, interprètes, moniteurs d'enseignement, agents de culture, préposés et commis des douanes, commis des Postes et Télégraphes, etc.), soit aux grandes écoles du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française ; les autres élèves doivent s'adonner au commerce ou se consacrer à l'agriculture* »⁶.

Cette organisation avait été mise en place à l'usage exclusive des autochtones. Mais à cause de l'existence dans la colonie des enfants dont les parents étaient des citoyens français, il s'avéra bientôt indispensable d'ouvrir un établissement fonctionnant sur le modèle métropolitain. C'est ainsi qu'en 1927, fut créée l'école européenne de Lomé ou école Marina, ouverte aux enfants européens, libanais et togolais nés de parents nantis de nationalité française. Cette école fonctionnait exactement comme en France.

Enfin, plusieurs cours d'adultes visant à initier les plus âgés à la lecture, au calcul, à l'écriture et au français parlé furent aussi ouverts (DRAVIE-HOUENASSOU-HOUANGBE 1988 : 112-114).

À côté de cet enseignement non spécialisé fut institué un autre plus professionnel, chargé de former une main d'œuvre qualifiée, essentiellement les ouvriers⁷.

Les effectifs totaux des élèves fréquentant les établissements publics s'accrurent entre 1920 et 1928.

⁶ Rapport annuel à la SDN 1923, p. 21.

⁷ Les écoles professionnelles et la politique de professionnalisation de l'enseignement faisant l'objet de deux articles à paraître, nous ne nous attardons pas sur cet aspect dans le présent article.

Tableau II. Evolution des effectifs des écoles publiques entre 1920 et 1928.

Années	Total des élèves
1920-21	1 242
1921-22	1 770
1922-23	2 417
1923-24	2 818
1924-25	3 282
1925-26	4233
1926-27	4 355
1927-28	3 749

Source : Lange 1991 : 53.

Au regard des effectifs et des écoles, on constate une tendance à la hausse qui démontre une extension de l'enseignement. Les institutions confessionnelles n'étaient pas épargnées par cette évolution.

Tableau III. Evolution des effectifs des écoles confessionnelles selon les enseignements de 1920 à 1928.

Années	Mission catholique		Mission de Brême		Mission Wesleyenne		Total	
	Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves
1920-21	19	2 199	44	1 864	-	-	63	4 063
1921-22	34	3 163	60	1 915	-	-	94	5 078
1922-23	45	3 456	41	1 634	8	765	94	5 855
1923-24	49	3 741	54	1 767	9	679	112	6 137
1924-25	67	4 577	45	1 785	9	610	121	6 977
1925-26	69	4 167	60	1 823	7	539	136	6 529
1926-27	68	4334	51	2 034	5	399	124	6 767
1927-28	58	4 437	51	2 011	4	210	113	6 658

Source : Lange 1991 : 54.

Les chiffres (présentés dans le tableau ci-dessus) montrent une augmentation, tant des écoles créées que des élèves du privé confessionnel.

Les deux cas se caractérisent par un très rapide accroissement des chiffres culminant en 1926-1927. Cette évolution s'expliquait par la généralisation de la scolarisation à la française qui touchait de plus en plus de monde partout sur le territoire et par la création d'un certain nombre d'écoles dans le Nord, région restée jusque-là en marge de la scolarisation.

L'intégration partielle du Togo septentrional dans le système scolaire colonial français

Au Nord-Togo, il a fallu attendre 1921 pour voir la réouverture de deux écoles, l'une à Sokodé et l'autre à Mango. Cette dernière était d'ailleurs dans un état de précarité déplorable. Le rapport annuel de 1921 du cercle de Mango nous donne une idée de la situation qui prévalait : « Deux grandes salles ont été créées, dans lesquelles s'entassent 120 élèves comprenant :

- a) les jeunes élèves ;
- b) les représentants des chefs ;
- c) les gardes de cercle non en service.

1) -Jeunes élèves. Ils sont recrutés à Mango, parmi les Tschokossi, les musulmans, les Bambaras.

Le Chef de Nakintindi a placé ses deux enfants dans une famille amie pour leur faire suivre les cours de français.

En fin d'année, la situation était la suivante :

- a) sachant lire, écrire, compter : 18
- b) sachant lire, écrire et éléments d'écriture : 43

2) Représentants des chefs. *Choisis à raison de deux par canton parmi les gens les plus intelligents. Ce sont de futurs Chefs. Actuellement ils peuvent donner de petits renseignements en français »⁸.*

Dans le Nord, il n'eut véritablement pas de reconversion du système scolaire allemand en système éducatif français, cette région n'ayant pas été véritablement scolarisée auparavant. L'arrêté du 4 septembre 1922 qui organisa l'enseignement officiel au Togo y créa les écoles de village et les écoles régionales comme partout sur le territoire. De 1922 à 1928, on vit naître régulièrement des écoles de villages dans les plus importants centres ruraux et des écoles régionales dans les chefs-lieux des deux cercles constitutifs du Nord.

Dans le cercle de Mango, il eut très peu d'écoles créées entre 1922 et 1928. En tout, on en dénombrait deux : celle de Mango créée antérieurement (en 1921) et réorganisée en 1924... et celle de Dapango (actuelle Dapaong) ouverte le 1^{er} octobre 1925. Ces deux écoles étaient placées sous l'autorité du directeur de l'école régionale de Sokodé⁹. De même, l'internat des fils de chefs de Mango fut ouvert à la rentrée 1925-1926 (BADANZO, 1995 : 101).

L'évolution des effectifs des élèves laissait apparaître une orientation à la hausse.

⁸ ANT-Lomé, 2 APA Mango, dossier 2, Rapport sur l'œuvre accomplie durant l'année 1921 dans le cercle de Sansané Mango.

⁹ Il en fut ainsi jusqu'en 1933, année au cours de laquelle l'école de Mango fut érigée en école régionale à cycle complet grâce à l'arrêté n° 631 du 21 octobre 1933 (cf. BADANZO; 1995 : 96).

Tableau IV. Effectifs des élèves du cercle de Mango (1924-1927).

Années	Effectifs
1924-1925	70
1925-1926	127
1926-1927	184
1927-1928	116

Source : Badanzo 1995 : 98.

Dans le cercle de Sokodé, bien que nous n'ayons pas la date exacte de leur création¹⁰, nous savons que les premières écoles furent ouvertes à Sokodé, à Bassari, à Lama-Kara, à Bafilo, à Parataou et à Kabou. Celles-ci fonctionnèrent dans des conditions précaires jusqu'à la veille de la crise économique. Les effectifs scolaires y étaient également orientés à la hausse. En 1927, on y dénombrait 122 élèves¹¹.

Dans la même logique, il y fut ouvert l'Ecole Professionnelle de Sokodé par arrêté n° 195 du 21 septembre 1922 dans un contexte de prospérité économique relative où l'administration cherchait à intégrer le Nord-Togo à l'économie du territoire. Les autorités administratives pensent alors que cette région allait acquérir rapidement un niveau de « *civilisation* » similaire aux régions du Sud. Elles décidèrent de former à Sokodé les menuisiers, les forgerons, les charpentiers et les maçons « *utilisables* » par les employeurs européens ; mais aussi des ouvriers agricoles qui devaient participer au développement des cultures d'exportation. L'objectif avoué par l'administration était de former sur place une main-d'œuvre de substitution destinée à remplacer les ouvriers qualifiés originaires du Sud. L'extension de l'enseignement français au Nord y éleva le niveau de qualification de la main-d'œuvre locale et favorisa l'accès au salariat des populations autochtones (ASSIMA-KPATCHA, 1995 : 25-26).

Globalement, la période allant de 1922 à 1928 constitua une ère d'expansion en matière de formation. Les autorités coloniales s'efforcèrent de mettre effectivement les moyens pour le fonctionnement de l'enseignement (dépenses de personnel, de matériel) et pour assurer certaines prestations sociales (bourses scolaires et allocations d'entretien, subventions aux mutuelles scolaires...) (GBIKPI-BENISSAN, 1990). Cela engendra l'émergence d'une couche de salariés qualifiés et francisés.

La tendance, jusque-là, fut d'instruire rapidement un nombre suffisant d'autochtones que l'administration et le privé emploieraient pour leur besoin. Cependant, en quelques années, il y eut suffisamment de cadres plus ou moins qualifiés dont les autorités coloniales françaises avaient urgemment besoin au début de leur implantation.

¹⁰ Il y a lieu de déplorer la pauvreté particulièrement notoire des archives du cercle de Sokodé, notamment celles de la subdivision de Lama-Kara qui sont l'une des plus pauvres de toutes les archives des cercles. Il semble qu'elles auraient été détruites lors de la construction de l'actuel Palais des Congrès de Kara (ex-maison du Rassemblement du Peuple Togolais).

¹¹ Rapport annuel à la SDN 1928, p. 23.

À partir de 1928, la donne s'inversa. L'objectif n'était plus d'en former beaucoup, mais plutôt de faire en sorte qu'on en ait de très qualifiés et de très compétents ; de là, la réorganisation complète du système scolaire. Face à cette exigence, comment la politique d'affermissement et d'élévation du niveau de formation des autochtones fut-elle menée de 1928 à 1931 ?

Un nouveau contexte scolaire entre 1928 et 1931

Ce nouveau contexte scolaire fut créé par l'arrêté n° 364 du 28 juin 1928 qui fixa une nouvelle organisation générale de l'enseignement officiel au Togo.

La grande réforme du 28 juin 1928

Sur le fond, l'arrêté du 28 juin 1928¹² ne bouleversait pas l'organisation précédemment établie. Ce texte définissait assez clairement la hiérarchie des enseignements qui se composait à la base d'un enseignant primaire élémentaire et d'un enseignement primaire professionnel. L'objectif de chaque niveau de cours était aussi clairement énoncé.

Ainsi, « *l'enseignement primaire élémentaire a pour objet essentiel de familiariser les indigènes avec notre langue [la langue française] et de les préparer à devenir dans leur propre milieu de bons travailleurs* » (article 2). Ce texte mentionne en son article 33 : « *Il est créé à Lomé un cours complémentaire destiné à donner un enseignement primaire supérieur aux meilleurs élèves des écoles régionales et à permettre la formation de candidats aux emplois des cadres indigènes locaux* » (article 21). Enfin, on peut y lire : « *L'enseignement professionnel a pour but de former des ouvriers spécialisés destinés aux services publics ou à l'industrie privée* ».

Un article spécifique prévoyait les dispositions spécifiques aux écoles ménagères (article 16). Pour le reste, les aspects dont nous avons déjà parlé dans le précédent arrêté y sont repris avec quelquefois des modifications. Les âges-limites¹³ furent fixés d'une façon détaillée pour chaque niveau et pour tous les types d'enseignement.

L'ouverture et la fermeture des écoles et des classes furent aussi réglementées. Ainsi, pour une école ménagère, il fallait réunir 25 enfants de sexe féminin pour que leur fonctionnement soit autorisé. Les effectifs minimum et maximum dans les écoles de village furent respectivement fixés à 30 et 60 élèves.

Cet arrêté créa un nouvel environnement scolaire auquel l'enseignement privé s'adapta aussi.

¹² Arrêté n° 364 du juin 1928 fixant l'organisation générale de l'enseignement officiel au Togo (cf. Rapport annuel à la SDN 1928, pp. 132-140).

¹³ Fixés entre 7 à 15 ans pour les écoles régionales ; plus de 14 ans pour les cours d'adultes ; 6 à 16 ans au primaire supérieur et moins de 17 ans pour l'enseignement professionnel. En plus, pour une ouverture de cours d'adulte, il fallait 20 auditeurs de plus de 14 ans (cf. Arrêté n° 364 du juin 1928 fixant l'organisation générale de l'enseignement officiel au Togo).

L'impact de la réforme sur l'évolution de l'enseignement

Cette réforme eut un grand impact sur l'évolution de tous les types d'enseignement.

Dans le public, les effectifs totaux des écoles de tous ordres connurent un ralentissement de leur progression.

Tableau V. Les effectifs totaux des élèves du public de 1928 à 1931.

Années	Total
1928-29	4 034
1929-30	4 030
1930-31	3 541

Source : Lange 1991 : 53.

Par rapport au maximum des effectifs totaux des élèves enregistrés en 1926 (environ 4 355 élèves), il s'ouvrit une ère de stagnation entre 1928-1929 et 1929-1930, traduisant un seuil de maturité. À partir de 1930-1931, ces effectifs chutèrent de plusieurs centaines d'élèves en raison de la clause des âges-limites appliquée avec beaucoup de rigueur qu'auparavant dans le contexte de crise économique qui touchait la colonie (LANGE, 1991 : 53).

Dans l'enseignement confessionnel, l'évolution observable se caractérisait plutôt par une nette régression.

Tableau VI. Les effectifs des écoles confessionnelles entre 1928-1929 et 1930-1931.

Années	Mission Catholique		Mission de Brême		Mission Wesleyenne		Total	
	Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves
1928-29	67	5 000	46	2 283	3	290	116	7 573
1929-30	22	3 051	4	475	2	153	28	3 679
1930-31	21	1 884	7	490	2	79	30	2 453

Source : Lange 1991 : 54.

La dégringolade des effectifs (de plusieurs milliers d'élèves) en 1929-1930 était due à la réforme de 1928 qui éleva le niveau des études et favorisa l'élimination des élèves les plus faibles. Il s'ensuivit une autre chute brutale en 1930-1931 pour des raisons d'âges-limites déjà évoquées.

Malgré tout, le système scolaire mis en place était très performant. Au congrès international de l'enseignement colonial en 1934, il fut particulièrement évoqué le cas du Togo, seul territoire d'AOF où le flux de scolarités sortant des écoles échappait à tout contrôle (BOUCHE, 1991 : 256). Ce constat fait au cours d'une rencontre organisée dans le but d'adapter l'enseignement aux colonies et de le rendre moins assimilationniste (THOBIE, MEYNIER, COQUERY-VIDROVITCH & AGERON, 1990 : 296), révélait aussi un échec : celui de la professionnalisation de l'enseignement.

En fait, ces institutions étaient très inégalement réparties sur le territoire. Les cercles de Klouto, de Lomé et d'Aného étaient les plus grands bénéficiaires. Cela montrait les difficultés à trouver un équilibre régional dans la répartition spatiale des écoles.

Dans le Togo septentrional, les effectifs commencèrent à stagner à partir de 1930. La création de nouvelles écoles cessa quasiment et la tendance fut même à la fermeture. Les effectifs scolaires évoluèrent d'abord conformément à l'avancée initiale et subirent ensuite les effets de la détérioration de la situation.

Tableau VII. Effectifs scolaires dans les cercles du Nord de 1928 à 1931.

Années	Nombre d'élèves dans le cercle de Sokodé	Nombre d'élèves dans le cercle de Mango	Nombre des élèves dans le Nord
1928	94	156	250
1929	466	161	627
1930	417	175	592
1931	385	187	572

Source : Rapports annuels à la SDN de 1928 : 23 ; de 1930 : 31 et de 1931 : 96 ; Badanzo 1995 : 98.

Ainsi, entre 1928 et 1929, il eut un bond des effectifs qui s'élevèrent de 250 à 627 élèves. Cette augmentation résultait de l'effort fait par l'administration pour accroître la scolarisation dans ces régions qu'on sait défavorisées en la matière. Elle fut suivie d'une décrue continue jusqu'en 1931 à cause de la crise.

Les effectifs diminuèrent aussi avec l'introduction des âges-limites et la suppression des écoles. Par exemple, en cette année, l'école de Guérin-Kouka, ouverte l'année précédente, fut fermée. Dans le cercle de Sokodé, en juillet 1931, 35 élèves furent exclus de toutes les écoles du cercle parce qu'atteints par l'âge-limite.

Les difficultés financières contribuèrent à la déscolarisation de beaucoup d'écoliers. Le matériel manquait. Les conditions de travail étaient si mauvaises que cela se ressentait sur les résultats des examens. Un seul élève de ce cercle (Sokodé) fut admis aux épreuves du certificat d'études scolaires. De même, les cours de perfectionnement pédagogique des enseignants furent supprimés par décision du 19 octobre 1931 (ASSIMA-KPATCHA, 2000). Ainsi, la politique d'intégration du Togo septentrional dans le système scolaire qui avait connu une avancée positive jusque-là fut abandonnée avec la crise économique.

Le gouverneur Bonnecarrère changea de perspective quant à la formation des autochtones à partir de 1931, année où il opta pour une ruralisation plus accrue de l'école à cause de la crise économique et des emplois salariés qui se rétrécissaient pour les scolarisés.

Cette nouvelle orientation consistait à insister sur le caractère pratique de l'enseignement et à consacrer beaucoup plus de temps aux travaux manuels et agricoles dans les écoles¹⁴.

¹⁴ Rapport annuel à la SDN 1931, p. 95.

En plus de cette nouvelle vision, l'administration appliqua une politique de restriction d'accès à l'enseignement à travers la systématisation et l'application plus rigoureuse des âges-limites dans le recrutement des élèves. À ce sujet, le rapport annuel à la SDN de 1931 mentionnait : « À chaque rentrée nous devons, faute de places, refuser de nombreux élèves. Nous n'acceptons, ni ne conservons les élèves trop âgés, l'expérience ayant montré que les vieux écoliers tiraient peu de profit de notre enseignement »¹⁵.

Tableau VIII. Les âges-limites selon le niveau d'études.

Niveau d'études	Âges-limites
Cours préparatoire 1 ^{re} année	de 7 à 10 ans
Cours préparatoire 2 ^e année	de 8 à 11 ans
Cours élémentaire 1 ^{re} année	de 9 à 12 ans
Cours élémentaire 2 ^e année	de 10 à 13 ans
Cours Moyen 1 ^{re} année	de 11 à 14 ans
Cours Moyen 2 ^e année	de 13 à 16 ans
Cours supérieur	de 14 à 17 ans

Source : Rapport annuel à la SDN 1931, p. 95.

Dans ce contexte, il n'eut pas de concours d'entrée au cours complémentaire et de nombreuses classes furent fermées. Malgré les méfaits de la crise, on peut estimer qu'en 1931, la scolarisation à la française avait connu une avancée significative. La donne ne connut un autre tournant qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Conclusion

À la fin de la période d'occupation du Togo en 1920, il se mit progressivement en place un système d'enseignement et de formation susceptible de fournir une main-d'œuvre conforme aux exigences de la colonisation française qui s'implantait alors.

Pour l'administration française, il était impératif de diffuser le français et de se faire comprendre des autochtones, dans un pays germanophone et anglophone. Des efforts furent faits entre 1920 et 1931 en ce sens, surtout par le gouverneur Bonnacarrère à partir de 1922, pour asseoir définitivement un enseignement francophone au Togo sous mandat de la France. Les actions menées permirent de franciser le Togo.

Cependant, l'enseignement dispensé n'était conçu que pour instruire et générer des agents subalternes. Les formations d'un niveau supérieur débouchant sur une haute qualification et permettant d'accéder aux postes de direction n'étaient données que dans la Métropole.

¹⁵ Idem, p. 96.

Certes, au niveau fédéral, il existait des possibilités d'instruction plus élevée que celles existant au Togo. Mais l'accès aux écoles fédérales était soumis à des conditionnalités très restrictives. De fait, seule une minorité put y avoir accès.

Quoi qu'il en soit, les objectifs assignés à cet enseignement ont été largement atteints. En 1931, le Togo était bel et bien une colonie francophone disposant d'une main-d'œuvre partiellement francisée.

Sources et Bibliographie

Sources

Rapport annuel à la SDN 1923 ; 1928 ; 1931.

JOTT de 1922.

ANT-Lomé, 2 APA Mango, dossier 2.

Bibliographie

ASSIMA-KPATCHA E., 1995. *La politique de professionnalisation de l'enseignement au Togo français : le cas de l'Ecole Professionnelle de Sokodé 1922-1952*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Bénin, 111 p.

ASSIMA-KPATCHA E., 2000. « L'intégration du Togo septentrional dans le système scolaire colonial » in B. TCHAM et K. TCHAMIE (dir.), *L'intégration de l'arrière-pays à la colonie du Togo* (Actes du colloque de Lomé, 22-25 mars 1999), PUB, coll. « Patrimoines » n° 10, Lomé, p. 195-216.

AUGUSTIN J. P., 1992. « Enjeux éducatifs en Afrique noire : encadrement, scolarisation et socialisation », in Hélène d'ALMEIDA-TOPOR et al. (éds), *Les jeunes en Afrique. Evolution et rôle (19^e-20^e siècles)*, L'Harmattan, Paris, tome 1, p. 440-460.

BADANZO Y. B., 1995. *Le cercle de Mango dans l'entre-deux-guerres 1920-1939*, mémoire de maîtrise en histoire, UB, 118 p.

BOUCHE D., 1991. *Histoire de la colonisation française*, Fayard, Paris, tome second, 607 p.

CAPELLE J., 1990. *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances*, Karthala-ACCT, Paris, 326 p.

DRAVIE-HOUENASSOU-HOUANGBE K., 1988. *L'éducation africaine face à l'école coloniale (dualisme de l'éducation dans les pays de la côte ouest-africaine)*, éd. Haho, Lomé, 153 p.

GBIKPI-BENISSAN D. F. « Evolution du budget et l'enseignement au Togo sous mandat » in *Actes des journées scientifiques de l'UB* (06-13 avril 1990) 2 volume 1, Presse de l'UB, 1990.

LANGE M.-F., 1991. *Cent cinquante ans de scolarisation au Togo : bilan et perspectives*, UB/URD, Lomé, 174 p.

THOBIE J, MEYNIER G, COQUERY-VIDROVITCH C & AGERON C.-R., 1990. *Histoire de la France coloniale 1914-1990*, Armand Colin, Paris 654 p.